

PAR COURRIEL

Québec, le 25 mars 2025

Monsieur Youri Chassin
Député de Saint-Jérôme
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue de Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur,

Le 6 février 2025, le député de Saint-Jérôme déposait à l'Assemblée nationale une pétition, laquelle demandait au gouvernement du Québec :

- que l'option de la terramation des dépouilles soit autorisée au Québec;
- que tout service funéraire souhaitant offrir cette option ait un cadre simple et clair pour la mettre en place; et
- quant au principe général, que les méthodes pour disposer de sa propre dépouille après la mort, ou de celle d'un proche n'ayant pas exprimé de préférence, soient autorisées a priori plutôt que d'avoir à obtenir une autorisation préalable du gouvernement.

D'entrée de jeu, je vous informe qu'une réflexion au sujet de la terramation, comme mode de disposition du corps, est actuellement en cours.

En effet, une telle demande a déjà été soumise au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), désormais transférée à Santé Québec. Des travaux exploratoires relatifs à ce mode de disposition ont été amorcés. Le Sous-ministériat à la prévention et à la santé publique du MSSS ainsi que d'autres ministères et organismes ont été interpellés pour y prendre part.

Dans l'éventualité où les réflexions sur ce mode de disposition du corps s'avéraient favorables, la Loi sur les activités funéraires et son règlement d'application devront être revus afin de prévoir et d'encadrer cette pratique de façon sécuritaire pour la population et respectueuse de la dignité de la personne décédée.

... 2

Finalement, le respect des volontés du défunt, ou de ses héritiers à défaut de volontés exprimées par le défunt, est déjà un principe ancré dans le système juridique québécois. Cependant, ces volontés doivent respecter la législation et la réglementation en vigueur, notamment la Loi sur les activités funéraires, laquelle a notamment pour but la protection de la santé publique.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-00879